

Protocole Sanitaire ffgolf Covid-19

PRATIQUE ENCADREE DES COMPETITIONS DE CLUBS

Entrée en vigueur : 20 mars 2021

Compétition de clubs

(Hors Grands Prix et compétitions fédérales)

Rappel et nouveauté :

A ce jour, seule la pratique encadrée pour les mineurs ou auto-organisée pour les majeurs est possible dans les établissements de plein air dont les golfs suivant la pratique du « Park & Play ».

Tant que les bars et restaurants français seront fermés administrativement, notre annexe sanitaire « CONVIVIALITE » reste suspendue.

Sont donc interdits en intérieur comme en extérieur : les cocktails de remises des prix, les déjeuners et diners collectifs. La restauration à emporter ou « take away » est possible.

Nouveau à compter du 20 mars 2021 : organisation des animations sportives et compétitions de clubs pour les membres et abonnés du club.

La programmation des compétitions, l'enregistrement des scores par les clubs est autorisé ainsi que les classements selon les recommandations suivantes à l'attention des joueurs et accompagnants.

Sous réserve des décisions gouvernementales ou préfectorales selon les départements, seules les **formules de jeu en simple** sont **autorisées**. Les formules en double favorisant les brassages de population, et les contacts où échanges de matériel entre joueurs ne sont pas autorisées jusqu'à nouvel ordre.

A l'attention des joueurs et des accompagnants

- Au départ et sur le parcours les joueurs devront respecter les mesures sanitaires générales (distanciations physiques de 2 mètres en toutes circonstances).
- Nous recommandons aux joueurs de ne pas toucher les drapeaux et les piquets de bornage du terrain. Les joueurs auront la possibilité de le faire uniquement dans le cas où ils se lavent les mains AVANT et APRES cette manipulation avec une solution hydroalcoolique.
- La manipulation des râteaux dans les bunkers est proscrite jusqu'à nouvel ordre.

Les râteaux étant enlevés des bunkers, le ratissage doit se faire avec le pied ou le club. Cependant si ce ratissage grossier affecte manifestement trop l'équité du jeu, il est possible d'autoriser une Règle locale permettant de placer la balle la balle dans le bunker à une longueur de club et ce pas plus près du trou que sa position d'origine.

Règle locale type :

Quand la balle du joueur repose dans un bunker, le joueur peut se dégager gratuitement une seule fois en plaçant la balle d'origine ou une autre balle et en la jouant, de cette zone de dégagement.

Point de référence : l'emplacement de la balle d'origine.

Dimension de la zone de dégagement mesurée à partir du point de référence : une longueur de carte de score mais avec ces limitations : la zone de dégagement doit être dans le bunker et ne doit pas être plus près du trou que le point de référence.

Pénalité pour jouer la balle d'un mauvais endroit en infraction avec la Règle locale : pénalité générale

- Chaque joueur doit être en possession d'un flacon de cette solution dans son sac, avec vérification avant le départ soit par le starter, soit par le référent Covid-19 de la compétition. En l'absence de possession de solution hydroalcoolique dans son sac, le joueur ne pourra pas prendre le départ et sera disqualifié.

- Si un joueur ne se lave pas les mains avec la solution hydroalcoolique avant de manipuler un piquet ou un drapeau, il est susceptible d'encourir des pénalités pour infraction au Code de comportement (cf. Règles locales permanentes des épreuves fédérales amateurs).
- A l'exception du match play, les putts ne peuvent pas être donnés en compétition.
- La balle est considérée comme entrée si n'importe quelle partie de la balle est dans le trou, sous la surface du green.
- Interdiction des cadets (pas d'échanges de matériel autorisé) et le nombre d'accompagnants limité à une personne par joueur. L'accompagnant n'est pas autorisé à donner des conseils au joueur. L'accompagnant est également soumis aux règles du Protocole sanitaire.
- Les regroupements dans les zones d'accueil et de départ doivent être limités à 6 personnes.
- L'échange de cartes de scores entre les joueurs n'est pas autorisé. Il est fortement recommandé aux joueurs de noter tous les scores des joueurs de la partie (les 3 scores si c'est une partie en 3 balles).
- À la fin de son parcours, chaque joueur transmet oralement ses scores au bureau de recording et remet sa carte au Comité de l'épreuve.
- A l'issue de l'animation sportive, la tenue d'une remise des prix est proscrite jusqu'à nouvel ordre.
- Les publications (annonce de l'évènement, résultats) sur les réseaux sociaux ou supports de presse locaux sont à proscrire. Il faut privilégier la communication par e-mail auprès des membres / abonnés du club.